

Burundi : le gouvernement menace de sanctions les magistrats en grève

@rib News, 19/11/2011 â€“ Source AFPLe ministre burundais de la Justice a menacé de sanction samedi, les magistrats en grève depuis un mois pour la revalorisation de leurs conditions de travail et plus d'indépendance, au lendemain de l'échec de négociations avec leur syndicat. Le gouvernement avait accepté de poursuivre les négociations à condition que les magistrats reprennent le travail lundi ce qu'ils ont refusé. Les quelque 1.500 magistrats du Burundi sont en grève depuis le 19 octobre pour réclamer la mise en application d'un statut négocié en 2002, le rétablissement d'une prime de rendement supprimée en 2007 et plus d'indépendance.

Selon le ministre de la justice, Pascal Barandagiye, qui a reconnu que ce mouvement était très largement suivi, ce refus est synonyme pour nous de la poursuite de la paralysie des institutions judiciaires et équivaut à un abandon de service. Il a appelé les chefs de service à constater les absences dès ce lundi et à en tirer les conséquences. « Vendredi, j'ai négocié personnellement avec le comité du Syndicat des magistrats du Burundi pendant plusieurs heures et le gouvernement s'est engagé à mettre en application tous les préalables posés par le syndicat », a-t-il déclaré. Il s'agit notamment de mettre en place un cadre de dialogue permanent, de régler la question des frais de mission des magistrats, d'engager des discussions avec le ministère de l'Intérieur pour mettre fin aux cas isolés d'immixtion des administratifs dans le judiciaire, de payer les arriérés une fois les magistrats au travail, ... « Nous avons donné notre parole d'honneur que tout cela allait être mis en application et pour les exigences qui demandent du temps, nous avons proposé de poursuivre les négociations mais à condition que les magistrats reprennent le travail dès lundi, mais le syndicat a rejeté notre offre », a-t-il poursuivi. Le ministre est prêt à sanctionner tous ceux qui ne reprendront pas le service dès lundi, a assuré un haut cadre de cette administration, sous couvert d'anonymat. « Le ministre ne nous a rien donné. Il nous a fait des promesses que nous avons eu depuis 2004 et qui n'ont jamais été honorées », a rétorqué Lambert Nimubona, chargé de la communication au sein du Symabu. « Les promesses viennent trop tard pour nous, nous demandons que la prime de rendement soit rétablie, que le salaire des jours prestés de septembre et octobre nous soit payé tout de suite, sinon il n'y aura pas de reprise du travail », a-t-il martelé. Il s'agit de la troisième grève des magistrats depuis le début de l'année, après celles de février et de septembre. Le nouveau statut des magistrats triplerait le salaire mensuel d'un magistrat licencié en droit, en début de carrière, qui est actuellement de 290.000 Francs burundais (220 USD).